



Opération plantation de haies 2018

CAHIER DES CHARGES

A destination des exploitants agricoles, associations et particuliers

Mis à jour le 23 février 2018

Pays Castelroussin Val de l'Indre

38 place Voltaire – 36 000 Châteauroux

02 54 07 74 59

www.payscastelroussin.com

Référent projet : Elodie JOLIVEAU – chargée de mission environnement

environnement@payscastelroussin.com

Partenaire financier :



Partenaires techniques :



Une action inscrite dans le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)

Les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale sont un outil de mise en œuvre des stratégies régionales permettant d'atteindre les objectifs identifiés par la Région Centre Val de Loire. Parmi ces stratégies, la stratégie régionale de biodiversité définie par la région Centre Val de Loire ambitionne de devenir la première région à biodiversité positive en s'appuyant sur son patrimoine naturel et paysager remarquable.

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre réalise, en 2018, son quatrième contrat régional. Dans le cadre de ce projet de territoire, la stratégie régionale de biodiversité a été déclinée au niveau local. Il s'agit d'une action transversale faisant référence à la **thématique D** du contrat régional de solidarité territoriale. Cette stratégie vise à répondre aux objectifs suivants :

- Mieux connaître les enjeux liés à la biodiversité et sensibiliser les acteurs et le grand public
- Maintenir et/ou restaurer les continuités écologiques
- Préserver et valoriser les milieux naturels par une politique de préservation des paysages

Pour répondre à ces objectifs, le Pays Castelroussin Val de l'Indre s'est engagé dans la réalisation d'une Trame verte et bleue traduite par l'élaboration d'un programme d'actions.

Les opérations collectives de plantations de haies, menées depuis 2014, sont une des actions prioritaires de ce programme.

Cette opération a pour objectif de préserver et valoriser les spécificités paysagères et la biodiversité du territoire au moyen de plantations de haies champêtres, de bosquets et d'alignements d'arbres.

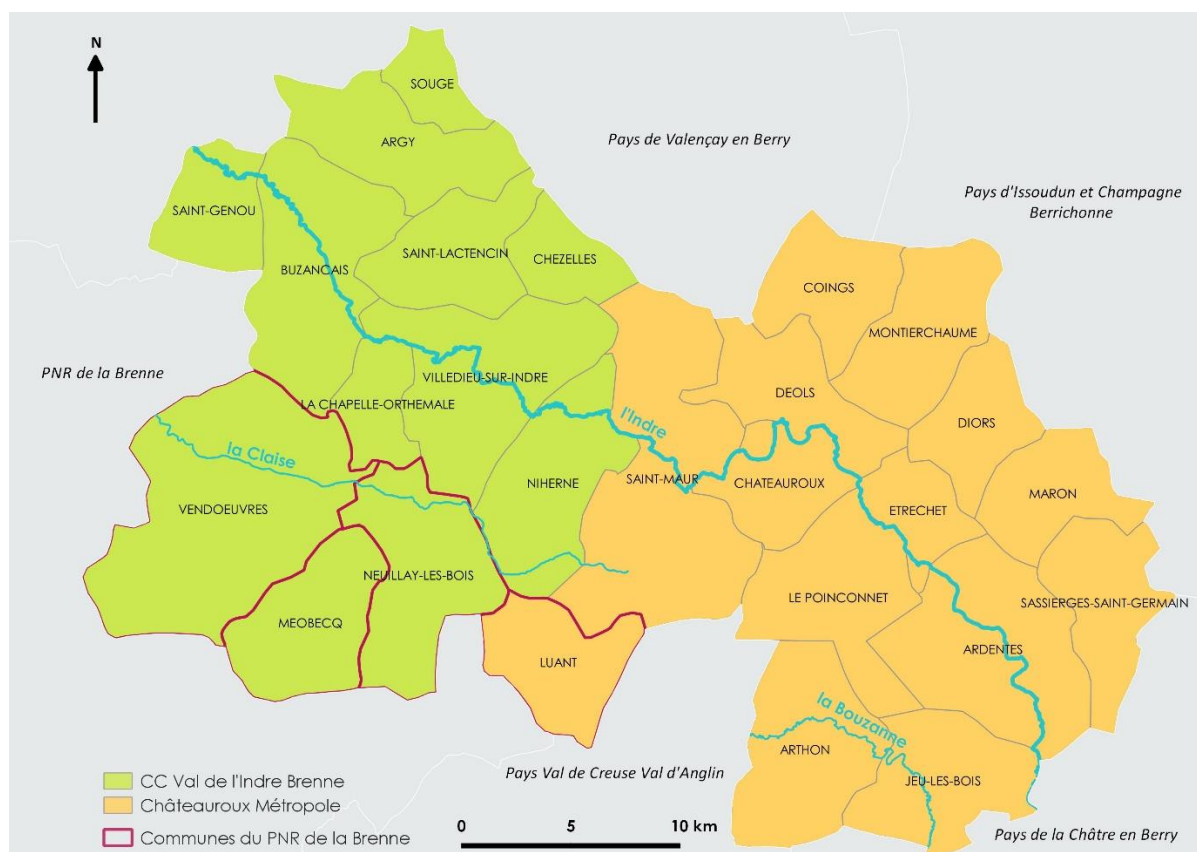
Ce cahier des charges vous permettra de prendre connaissance du déroulement de ces opérations, des conditions d'éligibilités mais également des règles à respecter pour bien planter et entretenir vos haies. Ce cahier des charges vous apporte également des conseils techniques pour préparer la plantation et maintenir en bonne santé les plantations.

Une lecture de ce présent document sera réalisée avec chaque bénéficiaire afin d'assurer le bon déroulement de cette opération.

Les conditions d'éligibilité

Le territoire géographique

Les projets de plantations devront être situés sur le territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre composé de 26 communes.



Les bénéficiaires

Les exploitants agricoles, propriétaires ou fermiers avec accord du/des propriétaires. Les plantations peuvent être réalisées sur les parcelles et leurs limites, autour du siège de la ferme et le long des chemins.

Les associations

Les plantations doivent être réalisées sur des terrains appartenant ou gérés par une association.

Les particuliers

Les plantations doivent être réalisées sur des parcelles non bâties et en dehors des zones urbanisées ou à urbaniser.

Les projets

La plantation de nouvelles haies champêtres ou la restauration de haies dégradées d'un linéaire minimum de 100 mètres

La plantation d'alignements d'arbres d'un linéaire minimum de 300 mètres

La plantation de bosquets d'une surface minimum de 100m²

Les plantations agroforestières

Les plantations de bandes enherbées pérennes ou temporaires de type mellifères ou fleuries

L'ensemble des projets devront répondre à un enjeu écologique et non esthétique : lien avec une trame bocagère existante, création d'un nouvel axe de circulation en lien avec la présence d'un ou de plusieurs réservoirs de biodiversité (forêts, étangs, prairies).

L'accompagnement technique des bénéficiaires

Ces opérations sont réalisées en partenariat avec la Chambre départementale d'agriculture de l'Indre, la Fédération des Chasseurs de l'Indre et l'association de protection de la nature Indre Nature.

Avec l'appui d'un technicien identifié au sein de ces structures, chaque bénéficiaire sera accompagné dans :

- o Le choix des végétaux et l'emplacement des plantations en fonction de l'environnement (sol, paysage...) ;
- o La préparation du terrain, la réalisation et l'entretien des plantations ;
- o Les lois et usages à respecter (distances et hauteurs légales de plantations, prescriptions au regard de l'usage des désherbants chimiques...).

Le montage financier de l'opération

Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) **subventionne** chaque opération à hauteur de **80% du coût TTC** des plans et fournitures nécessaires aux plantations.

Les **20%** restant sont à la **charge du bénéficiaire**.

La préparation du terrain, la plantation et l'entretien ne sont pas subventionnés par le Pays. Ils devront être réalisés par le bénéficiaire.

Pour encadrer et valider ces opérations, une **convention** entre le Pays et le bénéficiaire sera signée engageant ainsi ce dernier dans la réalisation de

l'opération. Cette convention, d'une **durée de 20 ans**, a pour objectif de garantir l'entretien des plantations.

Dès la signature de ces documents, aucune modification ne pourra être apportée au projet de plantation.

Les critères techniques de plantation Prescriptions et recommandations

Les travaux de plantation

La préparation du sol

Les travaux du sol sont indispensables au bon développement des racines. Ils doivent avoir lieu à la **fin de l'été** ou au **début de l'automne**, avant les pluies, pour que la terre présente une structure favorable à la reprise des plants.

Le travail du sol s'effectue par :

- Un décompactage du sol en profondeur (40 à 60 cm),
- Un labour (15 à 20 cm),
- Un amendement par un apport de matière organique type corne ou sang séché (facultatif)
- Un émiettement des mottes en surface.

Le paillage du sol

Le paillage favorise une bonne reprise des végétaux. En effet, il empêche la levée des mauvaises herbes, garde l'humidité et évite la battance et le croûtage du sol par la pluie et le soleil.

Il devra impérativement être **biodégradable à 100%**. Il est recommandé de le réaliser juste après le travail du sol, afin que ce dernier conserve une bonne structure jusqu'à la plantation.

Deux types de paillage sont subventionnées dans le cadre de ces opérations (Cf. **Annexe 2 p19**)

La mise en jauge

Si les plants ne sont pas mis en terre immédiatement, il est indispensable de les mettre **en jauge**. Celle-ci doit avoir lieu si possible à proximité du lieu de plantation et dans un endroit abrité du vent et du soleil. Le **séjour** des plants dans la **jauge** doit être aussi **court** que possible.

Afin d'éviter une perte importante du taux de reprise des plants, il **ne faut jamais exposer les racines à la lumière**, même pendant un court transport.

L'opportunité d'effectuer la mise en jauge dans le bac portable, rempli de sable humide, d'un tracteur permettra d'avoir une jauge mobile d'où les plants ne seraient sortis qu'au fur et à mesure des besoins, limitant ainsi le transport et les risques de dessiccation au minimum.

Pour une **bonne reprise**, il faut :

- Éviter de laisser les plants en jauge durant une trop longue période (un mois maximum),
- Ne jamais exposer les racines des plants à la lumière et au vent (à laisser dans les sacs, en jauge, ou à abriter sous le paillage).

La plantation

Les plantations seront réalisées avec des essences locales uniquement. Une liste non exhaustive d'essences est proposée dans la liste jointe en annexe (Cf. **Annexe 1 p 13 à 18**) L'achat de jeunes plants (1 à 2 ans d'âge) est privilégié en raison de leur coût mais également pour favoriser une meilleure reprise et une croissance plus rapide. Les alignements d'arbres seront, eux, réalisés avec des arbres plus gros, déjà formés (arbres en tige).

Le choix des essences s'appuiera sur plusieurs critères liés au milieu comme le type de sol et l'exposition.

Préparation des plants

Il est souvent nécessaire de tailler :

- 1/4 de la longueur des tiges d'un plant destiné à constituer un arbre de bourrage
- La totalité des branches latérales si le plant est destiné à constituer un arbre de haut jet (principal ou intermédiaire)
- Les parties desséchées ou abîmées des extrémités des racines.

Il est également conseillé d'enduire les racines de Pralin contenant des hormones favorisant l'émission de jeunes racines. Utiliser soit un pralin de commerce, soit un pralin « maison » constitué de 1/3 de bouse de vache fraîche, 1/3 de terre (plutôt argileuse) et 1/3 d'eau.

Méthode de plantation

- Ouvrir le paillage et creuser un trou cubique de dimension adaptée à la taille du plant (de 0,20 m à 0,30 m pour les jeunes plants).
La profondeur doit être telle que le collet (limite entre les racines et la tige) se trouve au niveau du sol, sans que les racines soient comprimées au fond et le long des parois du trou.
La terre retirée du trou est placée à côté en un petit tas bien rassemblé.
- Recouvrir les racines de terre fine avec la main en tassant progressivement pour assurer un bon contact entre les racines et la terre. Il faut absolument éviter les poches d'air. Une fois le plant installé, tassez fortement surtout si le terrain est léger.
- Déposer une pelletée de sable ou de graviers pour maintenir le tout (ne pas mettre de terre favorisant la pousse des adventices).

L'arrosage n'est pas nécessairement obligatoire.

Il est conseillé de réaliser la plantation entre **novembre et mi-mars**. Le travail de mise en terre ne doit pas être effectué **pendant les jours de Gelée, de forte pluie ou en plein été**.

La protection des plans

Les dégâts

Certains mammifères peuvent effectuer des dégâts comme :

- Les dégâts sur les pousses et rameaux dus à l'abrouissement (prélèvement dans un but alimentaire des bourgeons ou des pousses) entraînant :
 - - o Une perte d'accroissement en hauteur
 - o Une forme défectueuse des plants
 - o Une baisse de la qualité technologique
- ⇒ La répétition des abrouissements peut entraîner la quasi-destruction d'une plantation.
- Les dégâts sur les tiges et les troncs dus à l'écorçage ou les frottis faits par les cervidés, les lapins ou les lièvres.
- ⇒ Ce type de dégâts entraîne aussi un ralentissement de la croissance de l'arbre.

Le choix des protections

Afin de protéger les plants des dégâts générés par les mammifères, la hauteur et la grosseur du maillage des protections doivent être adaptées à chaque type de gibier, et en particulier au gibier le plus présent sur le territoire de plantation (chevreuils, lapins, lièvres, etc.).

Les protections seront fermement maintenues par des tuteurs qui devront toujours être droits.

Ces protections devront être enlevées lorsque les plantations sont hors de portée des mammifères et avant leur étranglement.

Les protections subventionnées sont notifiées en annexe (Cf. Annexe 2 p 19)

La commande, livraison et réception des plans et fournitures

La commande

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre effectuera une commande groupée des plants et des fournitures éligibles (Cf. **Annexe 1 p13 à 18**) auprès du fournisseur ou des fournisseurs désigné(s) d'après les bons de commande établis et validés.

La livraison et la réception de la commande

Le bénéficiaire devra réceptionner les plants et fournitures commandés au lieu, date (généralement à la mi-novembre) et horaire qui lui seront communiqués par le Pays Castelroussin Val de l'Indre par email ou courrier individuel.

En cas d'empêchement le jour de la livraison, le bénéficiaire devra mandater une personne pour venir récupérer les plants et les fournitures. Il en informera le Pays

Castelroussin Val de l'Indre en amont.

Lors de la réception de la commande, un bon de livraison sera soumis à la signature du bénéficiaire ou de la personne mandatée. Le bon de livraison atteste la conformité de la livraison et le bon état des plants et des fournitures. Il stipule également qu'à partir de la réception de la commande au lieu de livraison, l'état des plants et fournitures commandés est de la responsabilité du bénéficiaire de la subvention.

Si la commande n'est pas conforme, le bénéficiaire ou la personne mandatée devra **impérativement la contester le jour de la livraison**. Aucune modification de commande ne pourra être apportée une fois la livraison effectuée.

L'état des plants et fournitures commandés qui ne seront pas réceptionnés par le ou les bénéficiaires au lieu, date et horaire préalablement communiqués par courrier individuel ou par email, et confirmés par coupon-réponse (complété et retourné par le ou les bénéficiaires) ne sera plus de la responsabilité du Pays mais de celle du bénéficiaire.

Conseil : Si les plants ne peuvent être plantés dès leur réception, ils devront être mis en jauge par les bénéficiaires comme indiqué précédemment.

En aucun cas, notamment lors du transport, les racines des plants ne doivent être exposées à la lumière.

La facturation

Lors de la remise des plants, le bénéficiaire s'engage à **régler 20%** du montant égal au(x)s devis préalablement approuvés et signés, à l'ordre du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

Les plants et fournitures non réceptionnés par les bénéficiaires leurs seront tout de même facturés, et ce quelque soit la raison.

Suivi des plantations

Au cours des cinq années suivant la plantation, le Pays Castelroussin Val de l'Indre pourra exiger le remboursement **à hauteur de 80% de la valeur initiale des plants et fournitures** dans les cas suivants :

- Non-respect du lieu et du schéma de plantation défini dans le dossier instruit par le Pays,
- Non-respect de la législation, des conseils techniques de préparation du terrain, de plantation et d'entretien,
- Détérioration intentionnelle, partielle ou totale, de la plantation subventionnée.

L'entretien des plantations

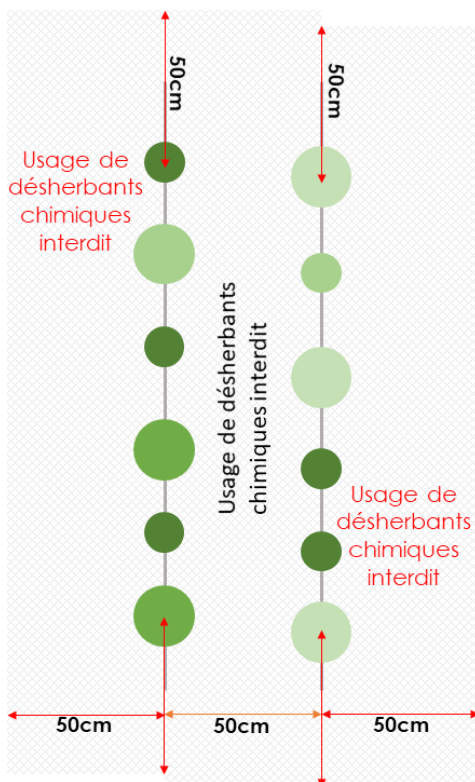
Une convention signée entre le Pays et le bénéficiaire pour une durée de 20 ans engage ce dernier à réaliser la plantation, à l'entretenir, à la conserver et à la regarnir si nécessaire.

Le bénéficiaire s'engage également à **participer à une demi-journée de formation obligatoire** sur l'entretien et la taille des haies. Cette formation est organisée par le Pays et animée par les différents partenaires. Cette demi-journée est gratuite pour l'ensemble des bénéficiaires de cette opération.

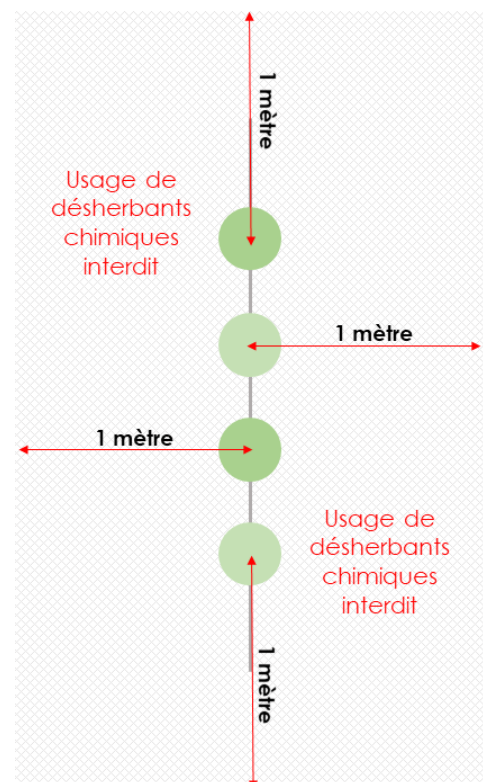
L'entretien chimique

Le bénéficiaire ne devra **en aucun cas faire usage de désherbants chimiques** sur les plants mais également à proximité de ces derniers selon un périmètre défini comme tel :

- Pour **les haies sur deux rangs** : aucun produit chimique ne sera utilisé à moins de 50cm de chaque plant
- Pour **les alignements d'arbres** : aucun produit chimique ne sera utilisé sur un rayon d'un mètre



Zone de non traitement pour une haie de deux rangs et plus



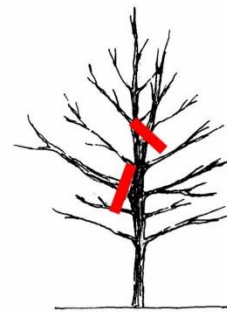
Zone de non traitement pour un alignement d'arbres

Cette **prescription** devra s'appliquer tout au long de la durée de la convention signée pour une durée de 20ans avec le Pays Castelroussin Val de l'Indre.

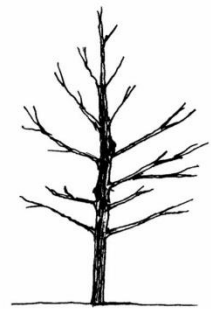
L'entretien manuel

- **La première année** : deux arrosages à raison de trente litres d'eau par mètre linéaire et par arrosage (arroser régulièrement en cas de sécheresse estivale et/ou hivernale).
- **Au cours des quatre années suivantes** :

- Un dégagement des abords du paillage afin que les plants ne soient pas envahis par la végétation.
- La taille de formation est nécessaire pour donner aux plants la forme souhaitée (haut jet, arbre et arbuste de bourrage), car les arbres et arbustes sont naturellement composés d'un seul tronc et d'un houppier (ensemble des ramifications portées par la tige).



Branches éliminées lors de la taille



Haut-jet à la suite d'une formation forestière

Source : PROM'HAIES

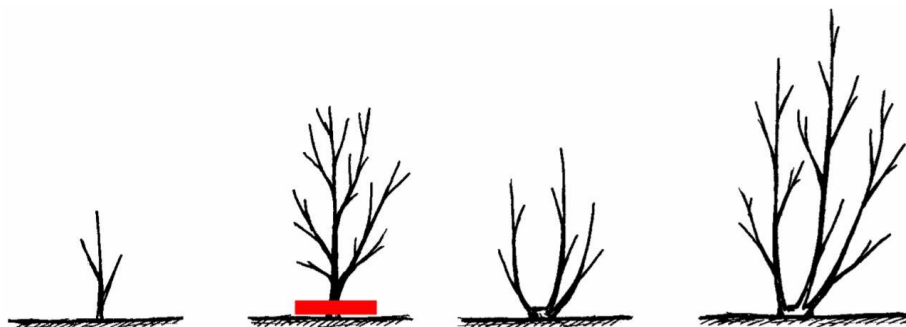
Les différentes tailles de formations

Obtenir une haie dense par le recépage (taille d'un arbre à la base pour favoriser l'apparition de rejets) est nécessaire :

- A la plantation, en hiver :
 - Caducs : ne pas tailler sauf plantation tardive (bourgeons démarrés) ; tailler alors les tiges de 1/3 à 1/2,
 - Persistants, semis-persistants et marcescents : ne tailler que les troènes à 10 cm du sol.
- Un peu plus d'un an après la plantation, en fin d'hiver :
 - Caducs : recéper (couper) à 10 cm du sol en fonction de la vigueur,
 - Persistants, servi-persistants et marcescents : raccourcir de 1/3.

Former un arbre de haut jet :

- Pendant les deux premières années suivant la première saison de pousse, supprimer en fin d'hiver les branches qui concurrencent la cime. Si la cime est défectueuse, sélectionner une branche qui la remplacera.
- A partir de la troisième année de pousse, élaguer en taillant au ras du tronc quelques branches basses de manière à obtenir la proportion 1/3 sans



branche et 2/3 avec branches.

Jeune plant
vigoureux

Coupe au pied
après 2 ou 3 ans

Rejets de souche
apparaissant au
printemps

Formation d'une
cépée : plusieurs
tiges sur une même
souche

Source : PROM'HAIES

- Les années suivantes

La taille d'entretien, qui succède à la taille de formation, permet de garder la forme végétale souhaitée.

- Pour préserver une haie dense : tailler la haie latéralement au moyen d'un outil permettant une coupe nette afin que les végétaux cicatrisent rapidement.
- Pour obtenir une haie basse taillée : lorsque la haie atteint la hauteur souhaitée et présente une densité suffisante, notamment au pied, le dessus peut-être taillé.
- Pour les arbres de haut jet : élaguer régulièrement

Principes généraux pour tailler :

Tailler hors période de gel et hors *montée* de sève, soit de novembre à mars,

Utiliser un matériel adapté à la dimension des branches à couper, et bien aiguisé.

Couper en biais sans abîmer le bourrelet cicatriciel (risques de maladies, de pourrissement) et sans laisser de chicot

Annexe 1 – listes des espèces végétales subventionnées

Nom des essences	Type de feuillage	Vitesse de croissance indicative en cm/an	Forme possible	Hauteur adulte indicative en mètre(s)	Comportement	Types de sol	Zones paysagères	Observations
Alisier blanc (Barbas aria)	C	20 à 60	Haut jet intermédiaire. Cépée* arbre, têtard	6 à 12 mètres	Dominé	Assez sec à assez humide, acide à basique, sableux, limoneux	Verger, vignoble, bocage, Champagne Berrichonne	Fleurs en mai juin. Rejette, drageonne
Alisier torminal (Serbus torminalis)	C	20 à 60	Haut jet intermédiaire	10 à 15 mètres	Dominé	Assez sec à assez humide, acide à basique, sableux, limoneux	Verger, vignoble, bocage. Champagne Berrichonne	Rouge vif en automne. Rejette, drageonne. Arbre d'alignement
Aubépine monogyne (Crataegus monogyna)	C	20 à + 60	Cépée* arbuste. Taille stricte	4 à 8 mètres	Tampon	Sec à peu humide, acide à basique, matériaux variables	Bocage, Champagne Berrichonne	Ne pas planter près des vergers, épineux, fleurs en mai. Favorable à la faune
Aulne glutineux (Alnus glutinosa)	C	20 à +60	Haut jet principal. Cépée* arbre, têtard	12 à 18 mètres	Tampon	Humide à très humide, acide à basique, sableux, limoneux, argileux	Vallée	Fixe les berges
Bourdaine (Frangula almus)	C	20 à 60	Cépée* arbuste. Taille stricte	1 à 2 mètre(s)	Dominé	Humide à très humide, acide à basique, matériaux variables	Verger, vignoble, bocage, Champagne Berrichonne, Vallée(s)	Baies toxiques en été, favorable à la faune. Rejette, épineux
Buis (Buxus sempervirens)	P	-20	Cépée* arbuste. Taille stricte	2 à 4 mètres	Tampon	Sain, peu acide à basique, limoneux argileux, marneux	Champagne Berrichonne	Grande longévité
Camérisier à balai (Lonicera xylosteum)	C	-20	Buisson bas. Taille stricte	1 à 2 mètre(s)	Tampon	Sain, peu acide à basique, limoneux argileux, marneux	Champagne Berrichonne, Vallée(s)	Baies toxiques en été. Fleurs en mai juin. Favorable à la faune. Rejette
Cerisier à grappes (Prunus padus)	C	20 à 60	Haut jet intermédiaire	5 à 8 mètre(s)	Agressif	Frais à humide, peu acide à basique, limoneux, argileux	Vallée	Fruits toxiques en été. Fleurs en mai/juin, rejette
Cerisier de Sainte Lucie (Prunus mahaleb)	C	- 20 à 60	Cépée* arbuste. Taille stricte	3 à 4 mètre(s)	Agressif	Sec, neutre à basique, limoneux, argileux	Champagne Berrichonne	Fleurs en avril-mai. Favorable à la faune. Rejette, calcicole.

Nom des essences	Type de feuillage	Vitesse de croissance indicative en cm/an	Forme possible	Hauteur adulte indicative en mètre(s)	Comportement	Types de sol	Zones paysagères	Observations
Charme commun (Carpinus betulus)	M	- 20 à 60	Haut jet intermédiaire, têtard, cépée* arbre, taille stricte	10 à 15 mètres	Tampon	Sain, peu acide à basique, limoneux, argileux	Verger, vignoble, bocage, Champagne Berrichonne, Vallée	Rejette
Chêne pédonculé (Quercus robur)	C	-20 à 60	Haut jet principal. Têtard.	15 à 20 mètres	Dominé	Sain à assez humide, très acide à basique, limoneux, argileux, tourbeux	Verger, vignoble, bocage, Champagne Berrichonne, vallée(s)	Rejette
Chêne pubescent (Quercus pubescen)	M	-20	Haut jet intermédiaire. Cépée* arbre.	8 à 12 mètres	Dominé	Sec à sain, peu acide à basique, calcaire	Champagne Berrichonne	
Chêne sessile (Quercus sessiliflora)	M	-20 à 60	Haut jet principal	15 à 20 mètres	Dominé	Sec à sain, acide à neutre. Limoneux, argileux.	Verger, vignoble, bocage. Champagne Berrichonne.	A proximité d'un massif forestier
Cognassier (Cydonia oblonga)	C	-20 à 60	Haut jet intermédiaire. Cépée* arbuste, buisson bas	4 à 6 mètre(s)	Dominé	Sain à peu humide, peu acide à basique, limoneux, argileux	Verger et vignoble	Fleurs en mai-juin. Favorable à la faune
Cormier (Sorbus domestica)	C	-20	Haut jet intermédiaire	8 à 15 mètres	Dominé	Sec à sain, acide à basique, argileux, caillouteux	Verger, vignoble, bocage, Champagne Berrichonne	Rejette
Cornouiller mâle (Cornus mas)	C	20 à + 60	Cépée* arbuste. Taille stricte	1 à 2 mètre(s)	Tampon	Sec à peu humide, neutre à basique, limoneux, argileux	Bocage, Champagne Berrichonne	Fleurs de février à avril. Favorable à la faune, rejette
Cornouiller sanguin (Cornus sanguinea)	C	20 à +60	Cépée* arbuste (Taille stricte)	1 à 2 mètre(s)	Tampon	Sec à humide, peu acide à basique, limoneux argileux, marneux	Verger, vignoble, bocage, Champagne Berrichonne, vallée(s)	Fruits en fin d'été. Fleurs en mai juin. Rejette, drageonne. Favorable à la faune.
Eglantier (Rosa canina)	C	60	Buisson bas. Taille stricte	2 à 5 mètre(s)	Tampon	Sec à sain, peu acide à basique, sableux, limoneux, argileux	Verger, vignoble, bocage, Champagne Berrichonne, vallée(s)	Epineux, fleurs en été. Porte-greffe pour rosiers.

Nom des essences	Type de feuillage	Vitesse de croissance indicative en cm/an	Forme possible	Hauteur adulte indicative en mètre(s)	Comportement	Types de sol	Zones paysagères	Observations
Epine vinette (Berberis vulgaris)	C	20 à 60	Buisson bas. Taille stricte	1 à 3 mètre(s)	Agressif	Sec a humide, acide a basique, limoneux, argileux	Verger, vignoble, bocage, Champagne Berrichonne, Vallée(s)	Epineux, Fleurs d'avril à juin. Baies rouge vif en septembre.
Erable champêtre (Acer campestre)	C	20 à 60	Haut jet intermédiaire, têtard, cépée* arbre, taille stricte.	8 à 12 mètres	Agressif	Sain, neutre à basique, limoneux, argileux	Verger, vignoble, bocage, Champagne Berrichonne	Rejette, Arbre d'alignement
Erable plane (Acer platanoides)	C	20 à 60	Haut jet principal et intermédiaire, cépée* arbre	15 à 20 mètres	Tampon	Sain à humide, peu acide à neutre, limoneux, argileux	Bocage, Champagne Berrichonne	Rejette, Arbre d'alignement
Érable sycomore (Acer Pseudoplatanus)	C	20 à +60	Haut jet principal et intermédiaire, cépée* arbre	15 à 20 mètres	Tampon	Sain à humide, peu acide à basique, limoneux, sableux	Verger, vignoble, bocage, Champagne Berrichonne	Rejette, envahissant
Fusain d'Europe (Euonymus europaeus)	C	20 à +60	Cépée* arbuste. Taille stricte	1 à 4 mètre(s)	Tampon	Sain à humide, peu acide à basique, limoneux argileux, marneux	Verger, vignoble, bocage, Champagne Berrichonne.	Fruits toxiques fin été. Feuillage rouge automne Favorable à la faune
Groseillier à maquereaux (Ribes grossularia)	C	20 à 60	Buisson bas. Taille stricte	1 à 1,5 mètres	Dominé	Sain à humide, neutre à basique, limoneux argileux	Verger, vignoble, bocage, Champagne Berrichonne, Vallée(s)	Épineux. Favorable à la faune
Hêtre (Fagus sylvatica)	M	20 à 60	Haut jet principal	15 à 20 mètres	Agressif	Sain, acide à basique, matériaux variables	Verger, vignoble	Arbre d'alignement
Marronnier (Aesculus hippocastanum)	C	20 à 60	Haut jet principal	15 à 30 mètres	Agressif	Sain à humide, acide à basique, sableux, argileux	Vallée	Identifie un lieu. Arbre d'alignement

Nom des essences	Type de feuillage	Vitesse de croissance indicative en cm/an	Forme possible	Hauteur adulte indicative en mètre(s)	Comportement	Types de sol	Zones paysagères	Observations
Merisier (Prunus avium)	C	60	Haut jet principal. Haut jet intermédiaire	12 à 15 mètres	Agressif	Sain, peu acide à basique, limoneux, argileux	Verger, vignoble, bocage, Champagne Berrichonne, Vallée	Porte-greffe
Néflier (Mespilus germanica)	C	-20	Cépée* arbuste. Taille stricte	2 à 4 mètres	Dominé	Sain, acide, sableux, limoneux	Verger, vignoble, bocage. Champagne Berrichonne, vallée(s)	Épineux. Favorable à la faune. Porte greffe pour arbres fruitiers.
Nerprun purgatif (Rhamnus catharticus)	C	20 à 60	Cépée* arbuste. Taille stricte	1 à 2 mètre(s)	Dominé	Très sec à sain, neutre à basique, argileux, calcaire.	Verger, vignoble, bocage. Champagne Berrichonne, vallée(s)	Épineux fruits toxiques dès septembre. Favorable à la faune
Noisetier (Corylus avellana)	C	20 à + 60	Cépée* arbuste. Taille stricte	3 à 6 mètres	Tampon	Sain, peu acide à basique, limoneux, argileux.	Verger, vignoble, bocage, Champagne Berrichonne, Vallée(s)	Rejette, drageonne. Favorable à la faune
Noyer commun (Juglans regia)	C	20 à 60	Haut jet principal	12 à 15 mètres	Dominé	Sain à humide, peu acide à basique, limoneux, sableux, argileux	Verger, vignoble, bocage, Champagne Berrichonne	Identifie un lieu. Arbre d'alignement
Orme résistant (Ulmus resista)	C	20 à 60	Haut jet principal et intermédiaire, cépée* arbre, taille stricte	12 à 18 mètres	Agressif	Sain à humide, neutre, limoneux, argileux	Verger, vignoble, bocage, Champagne Berrichonne, vallée	Résiste à la graphiose, Arbre d'alignement
Pécher de vigne (Prunus persica)	C	20 à 60	Arbuste	2 à 4 mètres	Tampon	Sec à peu humide, acide à basique, limoneux argileux	Verger et vignoble	Favorable à la faune. Porte-greffe
Peuplier blanc (Populus alba)	C	60	Haut jet principal. Cépée* arbre	20 à 25 mètres	Agressif	Sain à humide, neutre à basique sableux, argileux	Vallée	Rejette, drageonne. Arbre d'alignement
Peuplier grisard (Populus canescens)	C	60	Haut jet principal. Cépée* arbre	20 à 25 mètres	Agressif	Sain à très humide, acide à peu basique, limoneux, argileux	Vallée	Rejette, drageonne

Nom des essences	Type de feuillage	Vitesse de croissance indicative en cm/an	Forme possible	Hauteur adulte indicative en mètre(s)	Comportement	Types de sol	Zones paysagères	Observations
Peuplier Tremble (Populus tremula)	C	60	Haut jet intermédiaire, cépée* arbre	18 à 22 mètres	Tampon	Sain à très humide, acide à basique, limoneux, sableux, argileux	Vallée	Rejette, drageonne. Arbre d'alignement
Poirier commun (Pyrus communis)	C	-20	Haut jet intermédiaire	5 à 10 mètres	Dominé	Sec à assez humide, peu acide à basique, limoneux, argileux	Verger, vignoble, bocage. Champagne Berrichonne	Fleurs en avril-mai. Favorable à la faune
Pommier franc (Malus sylvestris)	C	-20 à 60	Haut jet intermédiaire	5 à 10 mètres	Dominé	Sec à peu humide, acide à basique, limoneux, argileux	Verger, vignoble, bocage. Champagne Berrichonne	Fleurs en avril-mai. Favorable à la faune
Prunellier (Prunus spinosa)	C	20 à 60	Cépée* arbuste. Taille stricte	1 à 4 mètre(s)	Tampon	Sec à humide, peu acides à basique, limoneux, argileux	Verger, vignoble, bocage, Champagne Berrichonne, vallée(s)	Épineux, fleurs en mars, favorable à la faune, porte-greffe pour prunier
Saule à oreillettes (Salix aurita)	C	60	Cépée* arbuste. Taille stricte.	1 à 3 mètre(s)	Tampon	Humide à très humide, acide, limoneux, tourbeux	Vallée(s)	Épineux. Fleurs de mars à mai
Saule blanc (Salix- alba)	C	60	Haut jet intermédiaire, têtard, cépée* arbre, taille stricte	15 à 20 mètres	Agressif	Humide, neutre à basique, limoneux, argileux	Vallée	
Saule marsault (Salix caprea)	C	60	Cépée* arbuste. Taille stricte	3 à 8 mètres	Agressif	Sain à humide, acide à basique, limoneux, argileux	Vallée	Rejette
Sorbier des oiseleurs (Sorbus aucuparia)	C	60	Haut jet intermédiaire, cépée* arbre, taille stricte	8 à 10 mètres	Tampon	Sain, acide, sableux limoneux	Verger, vignoble, bocage,	Fleurs en mai juin. Rejette
Sureau noir (Sambucus nigra)	C	60	Cépée* arbuste. Taille stricte	3 à 6 mètres	Agressif	Sain à humide, neutre à basique, limoneux, argileux	Bocage, Champagne Berrichonne, vallée(s)	Fruits en août, rejette, fleurs en mai juin, favorable à la faune

Nom des essences	Type de feuillage	Vitesse de croissance indicative en cm/an	Forme possible	Hauteur adulte indicative en mètre(s)	Comportement	Types de sol	Zones paysagères	Observations
Sureau rouge (Sambucus racemosa)	C	20 à 60	Cépée* arbuste. Taille stricte	2 à 4 mètres	Agressif	Sain, acide à basique, sableux, limoneux, argileux, calcaire	Verger, vignoble, bocage, Champagne Berrichonne, vallée(s)	Fruits en été, fleurs en avril-mai
Tilleul à petites feuilles (Tilia cordata "erecta")	C	20 0 +60	Haut jet intermédiaire, têtard, cépée* arbre	15 à 20 mètres	Dominé	Sain, acide à neutre, limoneux, argileux	Verger, vignoble, bocage. Champagne Berrichonne	Arbre d'alignement
Troëne (Ligustrum vulgare)	S.P.	20 à+60	Buisson bas. Taille stricte	2 à 4 mètres	Tampon	Sec à humide, peu acide à basique	Verger, vignoble, bocage, Champagne Berrichonne, vallée(s)	Baies toxiques en été et en hiver. Fleurs en été, rejette. Favorable à la faune
Viorne lantane (Viburnum lantana)	S.P.	20 à 60	Buisson bas (Taille stricte)	1 à 2 mètre(s)	Tampon	Sec à humide, peu acide à basique, limoneux, argileux	Bocage, Champagne Berrichonne, Vallée(s)	Fleurs en avril juin. Rejette. Favorable à la faune
Viorne obier (Viburnum opulus)	C	20 à+60	Buisson bas. Taille stricte	1 à 4 mètre(s)	Tampon	Sain à humide, peu acide à basique, limoneux, argileux	Verger, Vignoble, vallée	Fruits toxiques fin été à hiver. Fleurs en mai-juin. Favorable à la faune.

***Cépée** = ensemble des rejets issus d'une même souche. Une conduite en cépée consiste à couper un arbre pour favoriser les rejets

Légende

Feuillage : **C** : caduc. **P** : persistant. **M** : marcescent (conserve ses feuilles mortes tout l'hiver). **SP** : semi-persistant (conserve ses feuilles en l'absence de grand froid).

Comportement :

Agressif : tend à étouffer et à prendre la place des espèces dominées, excepté si ses branches sont tenues éloignées des espèces dominées qui pourront alors capter la lumière.

Dominé : cède la place et disparaît en situation de concurrence avec les espèces agressives

Tampon : supporte la concurrence des espèces agressives et ne nuit pas au développement des espèces dominées

Annexe 2 : liste des fournitures subventionnées nécessaires à la plantation et à la protection des plants

Le paillage	Types	Taille			
	Paillage à base de paille de lin	Botte ronde 120X120 Longueur paillée : 25 à 30m			
	Bâche 100% biodégradable	Cellobio NO 80u 1.1mx400X1 – 272,80 euros pièce			
Protection contre les chevreuils	Type	Tailles possibles			
	Manchon	Hauteur 110cm	Hauteur 120cm	Hauteur 120mm	Hauteur 120cm
		Diamètre 10cm	Diamètre 14cm	Diamètre 20cm	Diamètre 30cm
		Maille : 2mm	Maille : 2mm	Maille : 3 mm	Maille : 4,5mm
Protection contre les lièvres	Type	Tailles possibles			
	Manchon	Hauteur 60cm	Hauteur 60cm		
		Diamètre 14cm	Diamètre 30cm		
		Maille 2mm	Maille 4,5mm		
Autre protection adaptable	Type	Tailles possibles			
	Grillage plastique	Hauteur 1,50m	Hauteur 1,80m		
		Longueur 100m	Longueur 100m		
Tuteur pour protection contre les chevreuils et lièvres	Types	Tailles possibles			
	Tuteur-échalas châtaignier	Hauteur 0,80m	Hauteur 1,50m	Hauteur 2m	
		Diamètre 9 à 11cm	Diamètre 9 à 11cm	Diamètre 11 à 13cm	
	Tuteur bambou	Tailles possibles			
		Hauteur 90cm	Hauteur 90cm	Hauteur 120cm	Hauteur 150 cm
Diamètre 6/8mm		Diamètre 8/10mm	Diamètre 8/10mm	Diamètre 10/12mm	
Dalle biodégradable pour arbre d'alignement	Matériau	Tailles possibles			
	Fibre de jute	Dimension 50X50cm	Dimension 40X40		
		Poids 1400 g/m ²	Poids 1000 g/m ²		